



**Le 11 mai 2021**

### TABLE DES MATIÈRES

#### PERSONNEL INFIRMIER

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Holder

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Melanson

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### SERVICES AUX ÉLÈVES

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

### LOYERS

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. Coon

L'hon. M. Fitch

### PERSONNEL INFIRMIER

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

M. Austin

L'hon. M<sup>me</sup> Shephard

### DROITS DE COUPE

M. Legacy

L'hon. M. Holland

[Original]

### PERSONNEL INFIRMIER

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. C'est tellement un plaisir de revenir à l'Assemblée législative pour essayer de maintenir la reddition de comptes de ce gouvernement, ce qui — nous l'admettons — est extrêmement compliqué.

Monsieur le président, c'est la Semaine nationale des soins infirmiers.

[Traduction]

C'est la Semaine nationale des soins infirmiers. Chaque année, nous rendons hommage aux infirmières et infirmiers, nous les remercions et nous soulignons leur apport. Or, Monsieur le président, il y a deux semaines, j'ai eu une conversation avec la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers. Elle m'a parlé de la situation de crise qui règne dans notre système de santé, surtout de la pénurie de personnel infirmier. La discussion d'une demi-heure m'a vraiment fait comprendre la gravité de la situation ; voici donc ce que je demande aujourd'hui au premier ministre : Le premier ministre a-t-il communiqué avec la présidente pour lui demander quelle est la situation?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous avons reçu une lettre de Paula Doucet samedi, à 13 h. Aujourd'hui, nous avons envoyé en fin de matinée ou début d'après-midi une réponse affirmative pour indiquer que, oui, bien sûr, nous la rencontrerions afin de recueillir ses impressions, non seulement sur la situation, mais aussi sur les plans d'urgence dont elle a parlé précisément. Ce qu'elle a à dire m'intéresse particulièrement, et les directrices générales des régions régionales de la santé se joindront certainement à nous, car c'est leur travail de veiller à ce que ces plans d'urgence soient mis en oeuvre.

J'ai été très préoccupée par la situation à Moncton en fin de semaine dernière. J'ai rencontré hier matin la directrice générale de Vitalité, et nous avons eu une conversation saine et constructive sur l'avenir et la nécessité pour nous de réduire les risques futurs. Merci, Monsieur le président.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je demanderais simplement à la ministre de prendre le téléphone et d'appeler la présidente du syndicat. Prenez simplement le téléphone et appelez-la. Je sais effectivement que la ministre, comme nous tous, accorde de l'importance au travail du personnel infirmier dans la province.

Nous nous rendons bien compte qu'il est difficile de recruter et de maintenir en poste au sein de notre système certains membres du personnel infirmier hautement qualifié.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Toutefois, les gens d'en face sont au pouvoir depuis deux ans et demi, et nous n'avons vu aucun exemple concret de mesures prises par le gouvernement actuel pour maintenir en poste le personnel infirmier ou en recruter. La situation est telle qu'il n'y a même pas de discussions fructueuses en matière de convention collective ni en ce qui concerne la recherche de solutions pour améliorer les conditions de travail.

Je sais que, si le premier ministre se penche sur une question, dans sa position, il peut la régler. Monsieur le premier ministre, parlerez-vous à la présidente du Syndicat des infirmières et infirmiers?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Le député d'en face a bien raison. J'accorde certainement de l'importance au sens du travail, au professionnalisme et au travail du personnel infirmier immatriculé et du personnel infirmier praticien de notre province, soit le personnel que représente la présidente du SIINB.

Je pense qu'il est extrêmement important de souligner que, oui, nous aurons absolument une autre rencontre avec les représentants de l'organisme en question pour parler des questions qu'ils ont soulevées. J'ai très hâte d'en discuter. Nous avons déjà eu des réunions, deux ou trois, depuis que je suis ministre de la Santé. Je sais que la présidente a aussi assisté à notre séance de mobilisation à Bathurst.

Nous savons que les gens comprennent la situation difficile du personnel infirmier dans notre province. Nous avons pris des mesures pour commencer non seulement à recruter du personnel infirmier, mais aussi à tenir nos universités responsables relativement au nombre de places disponibles en sciences infirmières.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la ministre connaît la valeur des professionnels des soins infirmiers. Toutefois, la ministre, comme le personnel infirmier et les gens de la province, sait que c'est le premier ministre qui prend les décisions au sein du gouvernement actuel.

En cette Semaine nationale des soins infirmiers et compte tenu de la crise en matière de soins infirmiers que nous connaissons dans la province et du manque de recrutement et de maintien en poste du personnel infirmier, j'espère assurément que le premier ministre prendra la parole à cet égard, car il s'agit d'un sujet tellement important. Si ses paroles sont éloquentes, ses gestes le sont encore plus. Les membres du personnel infirmier demandent de l'aide. Environ 41 % d'entre eux prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années. Il faut agir maintenant. Rien n'a été fait depuis deux ans et demi. Eh bien, nous vivons maintenant une crise. Le premier ministre refuse même de prendre la parole pour en parler.

**L'hon. M. Higgs** (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne pense pas que soient en cause la



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

valeur du personnel infirmier ni la situation que nous vivons dans la province, laquelle situation n'est pas différente de celle qui se présente dans le reste du pays. Tous mes collègues qui participent à nos appels nationaux sont préoccupés par la pénurie de travailleurs de la santé en général. Le personnel infirmier, évidemment, figure au sommet de la liste.

Le tout signifie que nous devons réfléchir tous ensemble et trouver le moyen de procéder autrement pour fournir des soins de santé de qualité et les services qu'exigent les gens de la province. La prestation de services a été exemplaire tout au long de la pandémie ; comment pouvons-nous donc poursuivre sur cette lancée afin de créer un tout autre modèle d'amélioration des soins de santé dans notre province?

Je suis tout à fait d'accord avec le chef de l'opposition. Nous ne pouvons rien inventer. Nous avons besoin de chefs de file au sein de l'association représentant le personnel infirmier. Les chefs de file au sein d'autres professions de la santé dans la province doivent nous aider en intensifiant leurs efforts et en participant à l'élaboration d'un autre modèle qui permettra une gestion concertée des défis qui se présentent à nous. Merci, Monsieur le président.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je suis content que le premier ministre se soit levé et ait effectivement dit quelques mots sur la situation. Toutefois, ne jetez pas le blâme sur les autres. Il ne faut pas s'attarder à ce qui se passe ailleurs. Il faut examiner la situation actuelle au Nouveau-Brunswick. Voilà les responsabilités du premier ministre, Monsieur le président.

Je dirais au premier ministre que nous savons tous que des membres du personnel infirmier éprouvent du stress, sont épuisés et prendront bientôt leur retraite. Certains prennent en fait leur retraite plus tôt que prévu. Oui, la pandémie a assurément contribué grandement à la situation, mais celle-ci ne date pas d'hier. En fait, vous êtes au pouvoir depuis deux ans et demi, mais nous n'avons vu aucune preuve tangible de mesures prises par le gouvernement actuel pour maintenir en poste le personnel infirmier, améliorer les conditions de travail, puis recruter des infirmières et infirmiers pour venir travailler au Nouveau-Brunswick. En fait, le gouvernement a réalisé des compressions et des réductions au chapitre des fonds qui, sous réserve de modification, étaient mis à la disposition des universités pour former du personnel infirmier.

Monsieur le premier ministre, parlerez-vous à la présidente du...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je me demande combien de fois encore je devrai, ici à l'Assemblée législative, regarder le même film libéral interminable. Une crise ne survient pas du jour au lendemain. Le gouvernement précédent

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

n'a rien fait pendant des années, ce qui a mené de bien des façons à la situation actuelle. Il y a deux ans, lorsque nous avons dit qu'il était inacceptable de jeter chaque année 8,7 millions de dollars par les fenêtres pour créer des places additionnelles en sciences infirmières, les gens du gouvernement précédent ont dit de continuer à jeter l'argent par les fenêtres.

Eh bien, Monsieur le président, nous avons pris un certain nombre de mesures depuis que nous sommes au pouvoir. Les universités de la province ont d'abord intensifié leurs efforts relativement aux places de base avant d'en créer d'autres. Selon nous, il était inacceptable de commencer à jeter de l'argent par les fenêtres pour créer des places additionnelles qui restaient vacantes. Je peux vous dire que, en raison de la discussion que nous avons amorcée, les dirigeants de nos universités ont répondu à l'appel. Le recrutement correspond aux places de base disponibles. Nous passerons maintenant à la façon dont nous pouvons poursuivre sur notre lancée. De plus, nous avons lancé un programme passerelle qui nous permet de former du personnel infirmier en deux ans, et non pas...

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre a recommencé de plus belle à rejeter la faute sur d'autres personnes, à leur refiler la responsabilité et à leur donner l'impression qu'aucune mesure n'avait été prise. Toutefois, en raison des décisions du ministre et de celles du premier ministre, une crise règne à l'heure actuelle. Une crise règne à l'heure actuelle. Vitalité doit recruter 200 infirmières et infirmiers immédiatement. Horizon doit en recruter 320 simplement pour répondre aux besoins actuels. Voilà la réalité. Le personnel infirmier est épuisé. Vous parlez à ces personnes, et elles se mettent à pleurer parce qu'elles souffrent. Elles veulent prendre soin de leurs patients, mais elles sont épuisées. Nous devons les aider. Nous devons améliorer leurs conditions de travail. Arrêtez de rejeter la faute sur les autres. Vous êtes au pouvoir. Vous prenez les décisions. Passez à l'action, et, Monsieur le premier ministre, ayez l'obligeance de nous dire quelles mesures vous prendrez à cet égard.

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, parlons des mesures que nous avons prises. Nous avons instauré un service d'intervenant pivot pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger afin qu'ils puissent s'orienter dans le système et suivre le programme de transition nécessaire. Nous avons mis en oeuvre un programme passerelle pour les étudiants en question, Monsieur le président. Nous avons aussi lancé à trois campus universitaires différents dans la province un programme passerelle pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmiers immatriculés, ce qui permet de former des infirmières et des infirmiers en deux ans au lieu de quatre. En outre, les universités prennent les bonnes mesures de recrutement pour leurs places de base, et nous envisagerons d'autres mesures à prendre en plus de cela, Monsieur le président.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

**L'hon. M. Holder** (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : De nombreuses mesures ont donc été prises au cours des dernières années. Ce que nous n'avons pas fait, c'est jeter chaque année l'argent par les fenêtres comme l'a fait le gouvernement précédent, Monsieur le président. Nous obtenons bel et bien des résultats. La crise se préparait depuis environ une décennie. Elle ne s'est pas développée dans les trois dernières années, mais bien des mesures ont été prises dans ces trois dernières années.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, si le ministre du gouvernement actuel a tant de raisons de se vanter, pourquoi les gens d'en face ne rencontrent-ils pas le syndicat et n'expliquent-ils pas ce qu'ils ont apparemment fait? Ils refusent même de prendre le téléphone et d'appeler le syndicat. Ils doivent envoyer une lettre pour indiquer : Oui, nous nous rencontrerons — nous nous rencontrerons à un moment donné — et voici ce dont nous discuterons. Toutefois, la crise frappe maintenant. Elle dure certainement depuis deux années et demie.

[Original]

Monsieur le président, étant donné l'inaction du gouvernement en ce qui a trait au recrutement, au maintien et à l'approche concernant le manque de personnel infirmier, il y a une crise au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont. Il y a une crise en ce moment même. L'urgence ne fonctionne que sur un pied, et c'est très difficile parfois. L'hôpital a de la difficulté à obtenir des ressources et il doit réacheminer des ambulances vers d'autres hôpitaux. Que va réellement faire la ministre, ou le premier ministre, pour résoudre la situation à l'Hôpital Dr-Georges-L.-Dumont? Le Réseau de santé Vitalité doit prendre des décisions difficiles pour lui ; des décisions qu'il ne veut probablement pas prendre, Monsieur le président.

[Traduction]

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je comprends le zèle du chef de l'opposition. Il demeure toutefois que, pendant leur mandat de quatre ans, les gens d'en face n'ont rien fait pour augmenter le nombre d'étudiants en sciences infirmières formés par nos universités, et, par conséquent, nous vivons aujourd'hui une crise qui a pris de l'ampleur au fil du temps. Même si je comprends que nous ne pouvons pas revenir en arrière et changer la situation, je sais assurément que nous agissons chaque jour depuis que nous sommes au pouvoir afin de remédier à la

## Questions orales

situation. Nous avons déjà pallié la pénurie de 130 infirmières et infirmiers par année, en réduisant l'écart de 82.

Monsieur le président, nous travaillons donc en ce sens et nous travaillerons certainement avec l'Association des infirmières et infirmiers afin de surmonter cette période très difficile. Il faut agir. Il faut absolument agir, ce que les gens d'en face n'ont pas fait mais que nous faisons, et nous sommes disposés à appuyer le personnel infirmier pendant cette période. Merci, Monsieur le président.

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**M. Melanson** (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je dirais au premier ministre que, si je fais preuve de zèle à l'égard de la question, c'est parce que je crois vraiment dans le travail du personnel infirmier au sein de notre système de santé. Je vous donnerais la moitié de mon zèle si vous vous en serviez pour régler le problème.

Vous savez, plus nous évaluons la situation des dernières années, plus elle devient claire. La stratégie d'inaction du premier ministre et du gouvernement actuels relativement à la question et à d'autres questions entourant les soins de santé a consisté à exercer des pressions extrêmes sur le système et à ne pas mettre l'accent sur le recrutement et le maintien en poste du personnel, ce qui permet aux gens d'en face de justifier leurs réformes des soins de santé et de réduire les services. Voilà l'excuse que les gens d'en face invoqueront. Voilà exactement l'excuse qu'ils invoqueront, Monsieur le président. Un défi se pose, mais vous devez avoir recours à un tel discours pour réduire les services. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous nous rassurer en nous disant que vous n'agirez pas ainsi?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, notre budget de la santé a augmenté cette année de 5,9 %. Vous savez, l'augmentation est en partie attribuable à la pandémie de COVID-19. Nous avons toutefois tenu compte du fait que les soins de santé constituent une grande priorité dans la province et représentent en effet une partie importante du budget provincial.

Monsieur le président, j'ai le plaisir d'annoncer que la rencontre avec le Syndicat des infirmières et infirmiers aura lieu demain, à midi.

Vous savez, puisque nous agissons rapidement et que nous ne cherchons pas à épater la galerie... Je comprends l'empressement du chef de l'opposition à essayer de nous pousser vers son propre programme. Nous agissons depuis le début de notre mandat et nous continuerons de le faire. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, notre premier ministre, l'ensemble du gouvernement et moi travaillons en collaboration au maintien d'un système de soins de santé dont les gens du Nouveau-Brunswick, y compris le personnel infirmier immatriculé, peuvent être fiers.



## Questions orales

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

### SERVICES AUX ÉLÈVES

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Merci, Monsieur le président. Le Collège des psychologues et Troubles d'apprentissage—Association du Nouveau-Brunswick, entre autres, sonnent l'alarme au sujet de dispositions du projet de loi 35 qui permettront au personnel enseignant d'effectuer des évaluations psychologiques d'élèves afin d'élaborer des plans d'intervention personnalisés. Monsieur le président, ces évaluations sont actuellement réalisées par des psychologues parce que ceux-ci ont reçu la formation professionnelle nécessaire. Pourquoi le ministre refuse-t-il de reconnaître les dangers inhérents à la réalisation de ces évaluations par des membres du personnel enseignant qui n'ont pas suivi de formation professionnelle en évaluation psychologique? Voilà certainement ce qui inquiète tous les autres groupes. Pourquoi le ministre ne semble-t-il pas s'en inquiéter?

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. La question est intéressante. Ce dont nous parlons ici est exactement ce dont parlait le député, soit un personnel enseignant ayant reçu la formation appropriée. Il s'agit de membres du personnel enseignant qui sont titulaires d'une maîtrise, qui recevront 1 000 heures additionnelles de formation en évaluation psychoéducative et qui travailleront ensuite avec les psychologues scolaires et d'autres membres de l'équipe scolaire pour faire en sorte que les élèves qui ont des difficultés ou des troubles d'apprentissage obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Quelle est notre situation actuelle? Année après année, les élèves en question n'obtiennent pas d'aide, car, pour diverses raisons, une pénurie de psychologues perdure. Nous avons vu des élèves laissés pour compte, dont les perspectives d'avenir ont été réduites parce que des gouvernements n'ont pas agi. Le gouvernement actuel prend les mesures qui s'imposent, réglera le problème et ne laissera pas tomber les enfants. Merci, Monsieur le président.

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Ce n'est plus un secret : nous avons une pénurie de psychologues dans nos écoles, ce qui correspond en partie au propos du ministre. Toutefois, une part du problème réside dans le fait que la province n'offre pas une rémunération ni des conditions de travail appropriées aux psychologues scolaires ; nous avons donc un problème de recrutement. Ce que vient de dire le ministre ne convient pas. Il faut travailler avec les psychologues actuels et ceux que nous pouvons recruter.

Prenons l'exemple d'une pénurie de chirurgiens cardiaques. Que dirions-nous? Dirions-nous que nous pouvons former des chirurgiens orthopédistes pour qu'ils puissent pratiquer des opérations à coeur ouvert? Voilà à quoi fait allusion le ministre ici.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

(Exclamations.)

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : La proposition n'a aucun sens.

J'aimerais savoir comment le ministre peut penser que la formation du personnel enseignant permettra de remplacer des psychologues. Je n'arrive simplement pas à faire le lien. Merci.

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je suis content de répondre à la question du député d'en face. Notre façon de procéder consistera à donner aux membres du personnel enseignant qui sont titulaires d'une maîtrise 1 000 heures additionnelles de formation. Savez-vous ce que nous allons faire? Nous allons nous inspirer — savez-vous de quoi? — du même genre de programmes de formation qu'offrent la plupart des autres provinces et auxquels elles ont recours, exactement le même genre. Il n'y a que trois provinces où seuls les psychologues effectuent les évaluations.

Le Nouveau-Brunswick règle un problème qui a trop longtemps été laissé pour compte, et, contrairement à ce qu'a dit le député, il ne s'agit pas d'une pénurie de psychologues. Même si nous arrivions à pourvoir tous les postes vacants de psychologues dans nos écoles, le problème persisterait. Des milliers d'élèves attendraient encore une évaluation psychoéducative. Le problème n'a donc trait aux psychologues, même si le collègue et certains députés d'en face tentent de dépeindre ainsi la situation. Le problème, c'est que des enfants n'obtiennent pas le soutien éducatif dont ils ont besoin, et le gouvernement actuel ne tolérera pas cela.

[Original]

**M. Bourque** (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, le ministre n'a pas consulté le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick et il n'a pas consulté de nombreuses autres associations, dont Troubles d'apprentissage—Association du Nouveau-Brunswick. Pourquoi le ministre s'obstine-t-il à prendre des décisions qui pourraient causer des dommages irréparables sans consulter et écouter les experts dans le domaine en question?

Soyons très, très clairs, Monsieur le président : les experts dans ce domaine, ce ne sont pas le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, moi-même ou le personnel enseignant. Les experts, ce sont les psychologues. Ce sont eux les experts quand vient le temps d'évaluer les besoins des élèves en matière de troubles d'apprentissage.

Donc, pourquoi le ministre s'obstine-t-il à passer à côté de tout cela pour essayer de voir s'il ne peut pas trouver d'autres personnes pour faire ce travail alors que les experts sont là? Ce sont les experts qu'il faut utiliser. Il faut aller de l'avant afin d'attirer davantage de ces

## Questions orales

experts dans notre province. Comme nous le savons, ces experts sont moins bien payés ici que chez nos voisins en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Donc, nous perdons ces gens-là au profit de ces autres provinces. J'invite donc le ministre à y réfléchir à deux fois et à améliorer les conditions de travail des psychologues.

[Traduction]

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Cardy** (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je trouve un peu bizarre que le député ne comprenne pas le fonctionnement du gouvernement. Il a été ministre il y a quelques années. Oui, nous avons absolument du travail à faire pour traiter de la question des conditions de travail des psychologues qui travaillent dans nos écoles. C'est absolument vrai, mais, comme vous le savez, c'est lié à des négociations qui ne sont pas achevées par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

De l'autre côté, encore une fois, je veux réitérer que je suis ici pour être ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Je suis ici pour les jeunes de notre province. Je ne suis pas ici pour les groupes de professionnels qui travaillent dans le système. Je suis ici pour les enfants. Je dis fortement que, quand j'entends les gens dire que, malgré sa formation extraordinaire, le personnel enseignant ne sera pas capable de faire son travail, je trouve cela un peu dégoûtant. Ce l'est surtout durant une période où le personnel enseignant travaille de façon extraordinaire pour protéger non seulement nos enfants mais aussi l'avenir de notre province. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

## LOYERS

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, l'*Examen de la situation du logement locatif* présenté par la greffière du Conseil exécutif confirme ce que les Verts disent à la Chambre depuis des années. Je cite : « Notre marché du logement ne fonctionne pas pour tout le monde ». Selon les conclusions tirées de l'examen, la province doit agir pour remédier aux situations de vulnérabilité que connaissent actuellement des personnes au Nouveau-Brunswick, où 20 % des gens vivent avec un revenu faible ou fixe. Les locataires qui vivent d'un chèque de paye à l'autre ont de toute urgence — de toute urgence — besoin de la sécurité et de la stabilité que seules des mesures de protection légales peuvent fournir.

Voici ma question, Monsieur le président : Le premier ministre déposera-t-il ce printemps — non pas à l'automne ni l'année prochaine — un projet de loi pour modifier la *Loi sur la*

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

*location de locaux d'habitation* afin de prévenir les augmentations déraisonnables de loyer et de limiter la fréquence des augmentations à une fois par année, comme le recommande la greffière du Conseil exécutif?

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'étais très content que le premier ministre m'ait demandé de prendre le dossier en main, car il touche huit ministères gouvernementaux différents. Pendant le discours sur l'état de la province, le premier ministre a dit que nous avons entendu les préoccupations des gens de la province en ce qui concerne le logement abordable et les augmentations de loyer au cours des derniers mois.

Vous savez, Monsieur le président, je tiens à remercier le groupe de fonctionnaires qui ont uni leurs efforts et les 5 500 personnes qui ont répondu à la demande de renseignements pour permettre la préparation du rapport. Les divers thèmes qui ont été proposés ont permis de classer les 12 recommandations différentes. Il s'agit notamment de renforcer les services existants, d'augmenter le nombre de logements locatifs, d'examiner et réviser la *Loi sur la location de locaux d'habitation du Nouveau-Brunswick* et d'accroître les avantages futurs.

Monsieur le président, voilà donc l'un des éléments que le gouvernement examinera, étant donné que nous venons de recevoir le rapport au cours de la dernière semaine. Nous étudierons le rapport, puis présenterons à la population et à la Chambre les mesures précises que nous prendrons.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

**M. Coon** (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Dans le même rapport sont cités les propos suivants tenus par un locataire : « Le loyer est beaucoup trop cher pour qu'une seule personne puisse se le permettre. Je gagne 16,75 \$ de l'heure » — ce qui, soit dit en passant, Monsieur le président, est 35 % supérieur au salaire minimum — « et je travaille 44 heures par semaine. J'ai encore du mal à payer mes factures, plus le loyer, et je n'ai souvent rien à manger. »

Puisque les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé n'ont pas consacré à la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, créée à l'origine pour assurer un cadre sur le plan social en matière de logement, les fonds dont elle a besoin depuis 20 ans pour poursuivre ses objectifs et ses buts prescrits par la loi — c'est-à-dire assurer un cadre sur le plan social en matière de logement et veiller à son maintien —, le premier ministre créera-t-il ce printemps au Nouveau-Brunswick, afin de résoudre la crise, une commission sur le logement abordable, comme le recommandent la Coalition pour les droits des locataires au NB, le Human Development Council, la John Howard Society, la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, l'Association de logement sans but lucratif du Nouveau-Brunswick et la cathédrale Christ Church?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le député.

**L'hon. M. Fitch** (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Vous savez, Monsieur le président, même si j'ai dit que nous examinerions le rapport et présenterions à la population les mesures que nous prendrons, je suis content de souligner que des mesures ont déjà été prises. Des mesures ont déjà été prises afin d'aider les gens qui en ont le plus besoin.

Monsieur le président, vous pouvez regarder le bilan des mesures que nous avons déjà prises indépendamment du rapport. Nous avons commencé à injecter de l'argent dans le projet Marée Montante, dans la région du Grand Moncton. Nous injectons de l'argent dans le vieux City Motel, à Fredericton. Nous participons en fait à l'initiative concernant l'Allocation canadienne pour le logement, qui, au cours des trois prochaines années, permettra d'aider 6 600 personnes à obtenir un logement locatif approprié. Nous avons déjà accepté des demandes à cet égard, et je suis content de dire que des gens en bénéficient déjà à l'heure actuelle, aujourd'hui même. De plus, grâce à l'appui de mes collègues et du premier ministre, j'ai le plaisir de dire que le budget du ministère du Développement social relatif à l'habitation ici, au Nouveau-Brunswick, atteint maintenant la somme de 114 millions de dollars, laquelle sera consacrée au logement pendant l'exercice financier en cours.

### PERSONNEL INFIRMIER

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, comme nous le savons tous, une pénurie de personnel infirmier perdure au sein des réseaux de santé Vitalité et Horizon. Les deux régies de la santé ont du mal à répondre à la demande alors que les ressources humaines dont elles disposent diminuent. Je sais par ailleurs que la ministre de la Santé a travaillé avec le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour pallier le manque de main-d'oeuvre qualifiée dans la province. Toutefois, des infirmières et infirmiers me disent aussi qu'ils n'arrivent pas à obtenir d'emploi à plein temps au sein du réseau Horizon, et ceux qui ont actuellement un emploi quittent la profession pour cause d'épuisement professionnel et de fatigue.

La ministre nous dirait-elle aujourd'hui combien de postes sont vacants au sein du réseau Horizon et pourquoi des infirmières et infirmiers se voient refuser un emploi permanent à plein temps?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissante au député d'en face de la question. Malheureusement, je n'ai pas les renseignements sur le nombre de postes vacants, mais je tenterai de les obtenir pour vous aujourd'hui.

## Questions orales

Monsieur le président, nous savons que nous avons besoin de notre personnel infirmier. Nous savons que nous avons une stratégie en matière de soins infirmiers pour résoudre la situation. En ce qui concerne la possibilité que les postes à plein temps posent problème, nous avons donné des consignes claires aux RRS selon lesquelles elles doivent faire preuve de bonne volonté et d'ouverture quant au recrutement de personnel infirmier — de personnel infirmier immatriculé — ainsi que de souplesse relativement aux occasions qui se présentent.

Je tenterai d'obtenir une réponse claire pour le député d'en face afin de mieux expliquer la situation, d'indiquer où en sont les RRS relativement aux postes à plein temps et de brosser le tableau de la situation. Au cours de mes séances de discussion, j'ai, moi aussi, entendu dire qu'il y avait un petit problème de communication. Parfois, le problème touche les conventions collectives et les publications à l'interne, ce qui cause un peu de confusion. Parfois, cela n'est peut-être pas le problème. Je tenterai certainement d'obtenir les renseignements à cet égard.

**M. Austin** (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. Je remercie la ministre de la réponse. J'entends aussi des membres du personnel infirmier parler de démission. Bien entendu, nous parlons d'environ 41 % des membres du personnel infirmier qui partiront à la retraite au cours des prochaines années, ce qui est, nous le savons, pour le moins énorme. Encore aujourd'hui, des membres du personnel infirmier sont fatigués et frôlent l'épuisement professionnel parce qu'ils travaillent 14 heures, voire 16 heures par jour dans un environnement très stressant.

La ministre nous dirait-elle donc combien de membres du personnel infirmier ont quitté la profession ces derniers mois? Que fait le ministère, non seulement en matière de recrutement... Le recrutement est l'un des volets de la stratégie, mais il faut aussi maintenir le personnel en poste. Si nous perdons des membres du personnel infirmier aussi vite que nous les recrutons, nous ne sommes pas plus avancés. La ministre nous dirait-elle combien de membres du personnel infirmier des réseaux Horizon et Vitalité ont quitté la profession au cours des trois derniers mois?

**L'hon. M<sup>me</sup> Shephard** (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je vais devoir prendre note de la question. Je sais que nous avons eu de longues discussions pendant l'étude des prévisions budgétaires à propos du nombre d'infirmières et infirmiers et du nombre d'autres professionnels médicaux au cours des derniers mois et des dernières années. Nous disposons de renseignements très détaillés. Je ne les ai pas sous la main aujourd'hui, et je ne veux pas essayer de les deviner. J'aimerais mieux m'assurer d'avoir les renseignements exacts.

Voici ce que je vais dire, Monsieur le président. Nous voulons bénéficier de toutes les possibilités non seulement de maintenir en poste les membres de notre personnel infirmier, mais aussi d'en recruter davantage. En fait, notre gouvernement a bel et bien mis en oeuvre la stratégie en matière de soins infirmiers. Nous avons constaté que nous

## Questions orales

perdrions environ 130 membres du personnel infirmier immatriculé par année et, grâce aux mesures que nous avons prises, nous pouvons maintenant recruter au moins 82 infirmières et infirmiers par année, lesquels obtiendront leur diplôme ou compléteront le programme passerelle pour les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmiers immatriculés.

Nous ne sommes pas restés les bras croisés, Monsieur le président. Nous avons pris des mesures très directes à l'égard de la situation. Nous travaillerons avec nos partenaires du SIINB afin de favoriser l'obtention de résultats. Merci, Monsieur le président.

### DROITS DE COUPE

**M. Legacy** (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, le ministre des Ressources naturelles continue de vanter la stabilité du système de droits de coupe actuel, mais le mot « stable » ne veut pas dire figé. La stabilité n'est pas synonyme d'immobilité. La stabilité veut dire que, quand les prix sont extrêmement élevés, nous devrions pouvoir nous attendre à ce que notre fibre nous offre un rendement raisonnable. En revanche, quand les prix sont extrêmement bas, l'industrie peut s'attendre à pouvoir éviter une crise.

Les prévisions budgétaires établies par le gouvernement en ce qui concerne les recettes provenant des droits de coupe demeurent inchangées. Nous sommes au début d'un nouvel exercice financier. Comment le gouvernement peut-il ne prévoir aucune augmentation, compte tenu du marché actuel? Je poserais la question au ministre des Finances, mais il ne comprend pas les droits de coupe ; je la pose donc au ministre des Ressources naturelles.

[Original]

**L'hon. M. Holland** (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, cette question est incroyable. Je ne sais même pas de quoi parle le député au sujet des droits de coupe.

[Traduction]

Nous avons passé plus d'une heure à parler des droits de coupe la semaine dernière. Nous avons parlé en détail du travail accompli au Nouveau-Brunswick pour assurer une stabilité à une industrie où les efforts déployés relativement à des produits de base présentent des risques. Tout le monde qualifie le modèle albertain de modèle d'excellence. Eh bien, les droits de coupe y ont très récemment augmenté. Il y a aussi eu un ajout de seulement 4 \$ le mètre cube. Une telle mesure nous mettrait en concurrence directe avec les propriétaires de terrains boisés privés, et, à mon avis, personne à la Chambre ne serait en faveur d'une mesure si irresponsable.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

En 2015, les tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux ont durement touché l'industrie en entraînant une diminution de 20 % de ses résultats nets. Nous avons maintenu fermement nos droits de coupe. En 2018, les prix des produits vendus au détail avaient chuté à des niveaux record. Nous avons maintenu fermement nos droits de coupe. Nous sommes résolus à obtenir la meilleure valeur, nous ne laissons pas d'argent sur la table et nous ne faisons certainement pas de politicaillerie en ce qui concerne un aspect si important, c'est-à-dire des recettes de 75 millions de dollars dans la province.

**Le président** (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

